

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton <sup>s</sup>/Creuse, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,

Mandons et entendons :

Le sieur BRUN Marcel, âgé de 49 ans, de profession Ingénieur, domicilié à Argenton <sup>s</sup>/Creuse, 29 avenue Rollinat, qui, sur interpellations successives, nous déclare :

« Le 9 juin 1944, vers 17 heures je me trouvais à mon domicile lorsque j'entendis des coups de feu. Je suis sorti sur le pas de ma porte et ai vu les soldats allemands défoncer portes et fenêtres, faire sortir les hommes et les abattre sur le trottoir, à proximité de chez eux, sans chercher au préalable à leur demander leurs papiers d'identité.

« Lorsqu'ils sont arrivés près de chez moi, connaissant leur manière d'opérer en zone occupée, j'ai laissé ma porte ouverte et suis rentré. Quelques instants après un soldat allemand, baïonnette au canon, a appelé : « Homme » et m'a fait sortir dans la rue ainsi que mon fils qui était présent. Nous avons été les premiers prisonniers du quartier qui n'ont pas été abattus comme l'avaient fait quelques instants auparavant.

« Ils nous ont fait ranger le long du mur du dispensaire, en face de mon domicile, et nous ont fait gardés par des soldats boches armés de mitrailleuses portatives braquées sur nous. Pendant ce temps, d'autres soldats allemands entraient chez moi à deux reprises différentes pour bien vérifier qu'il n'y avait plus d'homme.

« La bataille continuait, des coups de feu étaient encore tirés dans le quartier de Maroux et de nouvelles victimes étaient faite rue de l'Abattoir, à 150 mètres environ de l'endroit où nous étions gardés.

« A ce moment là, dans leur furie furieuse et sur le commandement d'un de leurs chefs que je suppose être Adjudant (grand, maigre, et qui paraissait être une véritable brute), ils lancèrent une bombe dans la maison faisant le coin de l'avenue Rollinat et de la rue de l'Abattoir ; non contents du résultat obtenu, ils y mirent le feu. Nous étions toujours le long du mur et deux groupes d'otages, une cinquantaine environ venant de l'Ecole Supérieure et une vingtaine venant du centre de la ville, sont venus nous rejoindre. A ce moment la fusillade était terminée. Le capitaine est arrivé sur l'automitrailleuse et l'Adjudant de gendarmerie, CARMIER accompagné de deux gendarmes ainsi que le Brigadier du Commissariat de police FISCHER ont été placé à côté de moi. J'ai serré la main à FISCHER en lui disant : « Puisque nous nous connaissons nous allons rester ensemble » ; deux employés de la S.N.C.F. se trouvaient également avec eux. L'officier allemand a demandé un interprète. Parmi les otages il s'en trouvait un mais qui ne connaissant pas suffisamment l'allemand, il a traité par l'officier qui l'a traité de communiste. Pendant ce temps, des soldats sont allés chez M. BRUNAUD, libraire à Argenton, demeurant à une quinzaine de mètres de l'endroit où nous étions gardés. Chez ce dernier se trouvaient des personnes réfugiées dans la cave et, pour éviter le sort qui avait été réservé à la maison qui venait d'être incendiée, ces personnes sont sorties. M. CUBEL qui s'y trouvait et qui est professeur d'allemand au Collège Moderne d'Argenton a immédiatement parlementé. C'est alors que l'officier lui a demandé de rechercher un tambour pour appeler tous les hommes comme otages. Comme il n'y avait pas de tambour on a recherché la sonnette d'appel qui n'a pas été trouvée non plus. A ce moment, il faisait complètement nuit. Le Chef allemand a fait sortir de nos rangs la police c'est-à-dire les Gendarmes, le Brigadier de Police, et, croyant sans soute

que c'était pour éviter la peine de mort les deux employés de Chemins de Fer les ont suivis. Ils ont été emmenés à cinquante mètres environ de l'endroit où nous étions et immédiatement abattus. Certains soldats sont partis en camion et ceux qui restaient nous ont conduits, en colonne par trois, au lieu dit « Le Petit Nice » dans une propriété qu'ils avaient réquisitionnée.

« L'officier nous dit alors que si nous entendions des coups de feu nous n'avions pas à bouger ni à faire le moindre mouvement parce qu'alors nous recevions des grenades explosives et incendiaires aussitôt après, un otage M. ROBINET était abattu à quelques mètres de nous. Nous sommes restés jusqu'au matin dans le champ toujours bien gardés et, au lever du jour, le Capitaine nous a fait lever et a demandé à chacun les cartes d'identité. Douze hommes ont été mis de côté ; à la fin de cette vérification de papiers, le capitaine nous a dit que nous serions libres dans une heure. Ils ont fait leurs préparatifs de départ, ont emmené les douze otages qui avaient été réservés et sont partis. Nous avons appris par la suite qu'ils avaient été fusillés à proximité de Limoges. L'interprète M. CUBEL, est intervenu encore, à la dernière minute pour demander à ce que ces douze hommes soient relâchés. Le capitaine lui a répondu textuellement ceci : « Cher monsieur, de ceux-là j'en fais mon affaire ». Nous avons attendu un quart d'heure environ après leur départ, vers 8 heures du matin, pour regagner notre domicile.

« En arrivant chez moi, ma femme m'a dit ceci : « Puisque vous êtes là maintenant, il faut tout de suite aller relever les morts ». Elle avait déjà commencé elle-même aidée de deux voisines, Mme BIDION et Mme FORT en utilisant un brancard dont nous disposions à la maison. Aidé de mon fils et d'un garde M. LACAZE, nous sommes immédiatement partis pour enlever les corps. Il nous a été indiqué d'aller d'urgence chemin de Fontfurat. Là nous avons, en effet, trouvé beaucoup de victimes et un habitant de cet endroit nous a signalé une maison où la mère et la fille avaient été tuées alors que son autre fille avait été sérieusement blessée la veille au soir. Elle a été emmenée par des brancardiers et elle est morte le soir même après avoir souffert toute la nuit et une partie de la journée à côté des corps de sa mère et de sa sœur. Nous avons continué à ramasser de nouvelles victimes, parmi elles, d'ailleurs, un vieillard M. MILITON qui avait été abattu en travaillant dans son pré. Nous sommes allés chez lui, l'intérieur de sa maison était complètement démoli pas une grenade, les tiroirs étaient ouverts, la maison avait été pillée.

« Nous avons appris, par la suite, que sa femme avait été trouvée morte dans cette maison même. Au bout d'un certain temps, les secours publics sont arrivés et j'ai indiqué moi-même où se trouvaient des corps à enlever. J'ai montré, en particulier, la remise où étaient déposés les trois gendarmes, le brigadier FISCHER et les deux employés de Chemins de fer. La plupart des victimes étaient complètement défigurées et certaines méconnaissables ; nous avons trouvé des cervelles à plusieurs mètres des corps. D'après ces blessures, il semble qu'ils aient été tués par des balles explosives.

N.B : Lorsque j'étais le long du mur du dispensaire certains soldats S.S. ont pris les montres bracelets qu'ils apercevaient sur les otages. L'un remarquant mes chaussures m'a demandé de les retourner pour voir si elles étaient cloutées. La remarque en a été faite au capitaine allemand le lendemain matin qui a répondu : « il est impossible de retrouver ces objets dérobés ».

En ce qui concerne la formation il s'agit d'un détachement de Police qui d'ailleurs était absolument intraitable en ce qui concerne les aménagements qui auraient pu être apportés. Seul le Capitaine qui, d'ailleurs, n'a pas, à ma connaissance, assisté au combat, a paru le lendemain matin assez conciliant.

Je n'ai remarqué aucun insigne d'unité sur les soldats, ces derniers ayant les manches retroussées, et ne portant pas de veste.

Lecture faite persiste et signe.

Le commissaire de Police

Signé : BRUN

N° 10

Circonscription de police

d'Argenton <sup>s/</sup> Creuse (Indre)

quarante quatre et le 10 du mois d'octobre

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton  
<sup>s/</sup> Creuse

Mandons et entendons

la dame BRUN née MAHUZIER Marie-Thérèse, âgée de 49 ans, de profession épicière, domiciliée à Argenton <sup>s/</sup> Creuse 20 avenue Rollinat, qui, sur interpellations successives nous déclare :

« Le 9 juin 1944 vers 19 heures un soldat allemand baïonnette au canon a fait irruption à mon domicile et fait sortir mon mari et mon fils qui s'y trouvaient. Comme j'étais sur le pas de ma porte j'ai vu qu'il les conduisait sur le trottoir en face contre le mur du dispensaire. D'autres soldats, pendant ce temps-là, visitaient les maisons avoisinantes pour faire sortir les hommes, qui, d'ailleurs ont été tous conduits au même endroit où se trouvaient mon mari et mon fils. Quelques instants après, j'ai vu arriver d'autres otages comprenant outre des hommes, des femmes et des enfants. Arrivés à hauteur de mon appartement, une rafale de mitrailleuse fut tirée, sans pouvoir vous préciser sur qui et dans quelle direction. A la suite de ce coup de feu les femmes et les enfants se sont réfugiés dans le garage de M. CHAVEGRAND. Quant aux hommes ils se sont couchés par terre. Une mitrailleuse fut placée devant ce garage et les hommes furent groupés avec ceux qui s'y trouvaient déjà devant le dispensaire. Un chef, qui me semble être adjudant a demandé à certains hommes leurs pièces d'identité. C'est alors que j'ai vu sortir des rangs trois gendarmes, le Brigadier de Police FISCHER et deux civils portant chacun un brassard au bras. Deux soldats boches les ont encadrés et les ont emmenés à 50 mètres environ de chez moi, à l'entrée de la rue de Maroux.

Là alors je suis montée dans mon grenier pour me permettre de voir où les soldats les conduisaient. Les soldats boches les ont alors mis contre le mur, leur faisant lever les bras en l'air. Ils ont été abattus quelques instants après. L'un d'eux, celui qui me paraissait le plus grand s'est affaissée ayant toujours les bras en l'air ; il s'est relevé mais a été achevé par la suite.

« L'un des deux civils a dû être touché mortellement car c'est le dernier coup de feu que j'ai entendu tirer. Je n'ai pas vu celui des soldats boches qui s'est livré à ces odieuses et criminelles forfaitures.

« A deux reprises différentes, après le départ de mon mari et de mon fils qui se trouvaient toujours sur le trottoir en face, des soldats boches sont entrés dans mon magasin et m'ont demandé des cigarettes et du chocolat. Bien que je possédasse du chocolat qui était d'ailleurs étalé sur le comptoir, j'ai refusé énergiquement de leur en donner.

« Après la fusillade de la Police, c'est-à-dire des Gendarmes, du Brigadier de Police et des deux civils, les boches s'acharnèrent sur les maisons avoisinantes. Ils firent sortir d'une maison deux femmes et un homme. Ces personnes étaient âgées d'environ 75 ans. Les deux femmes étaient blessées et l'homme âgé fut poursuivi à coups de crosses de fusil avant d'être fusillé. Ces deux femmes se sont alors réfugiées chez moi, me demandant de leur venir en aide. L'une d'elles, Mme MAUGRION était blessée à la main l'autre Mme CHATAIN avait des blessures au ventre et à la cuisse droite. Ces blessures provenaient de coups de fusils. J'ai envoyé aussitôt ma fille malgré la présence des boches sur le trottoir en face, chercher des infirmières pour faire transporter la blessée la plus durement touchée Mme CHATAIN à la clinique Burguet. Quelques instants plus tard des infirmières se présentèrent et emmenèrent cette victime. Cette femme âgée est d'ailleurs décédée le lendemain matin.

« Je tiens à vous faire remarquer que l'immeuble où se trouvaient ces femmes auparavant avaient été incendié aussitôt après.

« Vers 11 heures du soir, après que le calme était à peu près rétabli dans le quartier, j'ai vu des soldats boches entrés au café Loubry. Je les ai vus sortir presque aussitôt emportant de nombreuses bouteilles.

Lecture faite persiste et signe

le commissaire de Police

Signé : BRUN

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de  
Monsieur le Procureur de la République,

Mandons et entendons :

La Dame DESCHAUMES née CAMUSAT Marie

Agée de 62 ans

Sans profession

Domicilié rue de l'Abattoir à Argenton s/ Creuse

qui, nous déclare sur interpellations :

« Le 9 juin 1944, vers 21 heures environ, 5 soldats allemands firent irruption dans notre cour. L'un d'eux pénétra à l'intérieur de la maison et m'a mis aussitôt en joue avec son fusil. Pendant ce temps les autres se tenaient sur le seuil de la porte.

« Après avoir inspecté les différentes pièces de notre habitation, celui qui avait pénétré le premier est reparti en compagnie de ses collègues. Il venait à peine de traverser la cour que, se ravisant, il revint me demander à boire. Je me suis empressée de lui donner satisfaction, car j'étais terrorisée.

« Lorsqu'ils furent tous sortis dans la rue, j'ai remarqué qu'ils frappaient aux portes des habitations de deux voisins : MM. FOULATIERE et DUBOIS. A cet appel, ce dernier est sorti de sa demeure. Les Boches s'emparèrent de lui et le secouèrent violemment. Puis après une courte discussion qu'il eu avec l'un d'eux, il fut remis en liberté.

« A la suite de cet incident, les soldats allemands se sont dirigés vers Saint-Marin.

« J'ai alors profité de leur absence pour aller rejoindre mon mari qui devait se trouver dans la remise tout près de notre maison.

« En y arrivant j'aperçus avec horreur, mon mari qui gisait mort dans une mare de sang. Il a très certainement été tué par une balle explosive, car il portait à la poitrine une affreuse blessure.

« Plus tard les Boches sont repassés encore une fois devant notre demeure et ont tiré plusieurs coups de feu dans nos fenêtres.

« Etant effrayée par la présence de ces militaires, je n'ai pas remarqué le signalement de tous. Il me semble cependant que celui qui m'a mise en joue devait être de très grande taille, blond, il était vêtu de vert ainsi que ses compagnons et avait les manches de sa chemise retroussée.

« C'est tout ce que je puis vous déclarer sur cette journée.

Lecture faite persiste et signe

Le Commissaire de Police

Signé : Mme DESCHAUMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Argenton, 2 octobre 1944

N 12

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton  
s/Creuse, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Se présente

La dame FERRAGU

Agée de

Profession

Demeurant à Argenton sur Creuse, route de Fontfurat

qui nous déclare :

« Le 9 juin 1944, vers 20h30, nous avons entendu les soldats allemands qui hurlaient sur les hauteurs qui surplombent notre maison.

« Nous étions rassemblés 8 personnes, cinq de mes enfants, mon mari, une voisine, Mme PATRIGEAT et moi-même.

« Avant d'entrer, les Allemands tirèrent de nombreuses balles dans les fenêtres et portes, balles qui se logèrent à l'intérieur sans nous blesser.

« Nous étions rassemblés dans la chambre, lorsqu'ils frappèrent à la porte de derrière. Mon mari alla ouvrir tandis que je le suivais. L'Allemand qui le mit en joue, le laissa malgré tout à la maison. Mais d'autres allemands frappaient à la porte de devant. Mon mari alla ouvrir et le soldat qui se présentait le saisit immédiatement par les épaules, et lui fit descendre les marches quatre à quatre, puis je fus contrainte de rentrer dans la maison et de fermer la porte.

« Un petit moment après, je sortis pour voir ce qui était arrivé à mon mari et je le trouvai étendu sur la route. Les Allemands venaient de le tuer d'une balle à la tête, qui avait un orifice de sortie énorme. A cet instant un très grand allemand qui semblait commander le groupe, opérant dans le quartier, me demanda mes papiers d'identité ainsi que ceux de Mme PATRIGEAT, et tout cela auprès du corps de mon mari. Lui ayant dit que mon mari était tué, il nous donna l'ordre à tous de rentrer.

« Lorsque je suis allée voir le corps de mon mari, je me suis rendue compte que M. PATRIGEAT, était également étendu dans son jardin. Ce dernier ne faisait que rentrer chez lui et sa maison était fermée puisque sa femme était chez nous ; les Allemands lancèrent plusieurs grenades dans la cave et sous la porte de la maison.

« Je me rappelle qu'un Allemand haussa les épaules en me voyant pleurer auprès du corps de mon mari.

« Chez M. PATRIGEAT, les Allemands emportèrent une montre et des bijoux.

Lecture faite persiste et signe.

Le Commissaire de Police

Signé : Veuve FERRAGU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Quarante quatre et le onze du mois d'octobre

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton sur  
Creuse

Mandons et entendons :

Le sieur LOUBRY Louis  
Agé de 49 ans, de profession boulanger  
Demeurant avenue Rollinat à Argenton <sup>s</sup>/Creuse,

Qui sur interpellations successives, nous déclare :

« Le 9 juin 1944 vers 20 heures, je me trouvais à mon domicile lorsqu'un soldat boche a donné des coups de crosse dans la porte fermée à clef.

« Ma femme que je suivais à un mètre a ouvert la porte. Le soldat allemand m'apercevant, m'a intimé l'ordre de sortir, puis, s'est rendu dans ma cuisine, d'où il a fait sortir MM. LEMERLE Ferdinand, PERINET Raymond, mon ouvrier qui s'y trouvaient.

« Arrivés dans la rue, un autre soldat boche nous appela et nous montra la passerelle qui conduit au Collège Moderne, dans laquelle nous nous engageons. A l'entrée de cette passerelle se trouvait un second boche qui nous ordonna de continuer notre chemin devant lui. Arrivés au milieu de la passerelle, où nous apercevions un corps allongé, nous levâmes les bras en l'air en nous retournant et en demandant de ne pas nous tuer ; c'est alors qu'il nous donna à nouveau l'ordre de continuer notre chemin. Marchant à quelques pas devant LEMERLE et PERINET, j'entendis cet allemand tirer sur nous et une balle tomba à mes pieds. Aussitôt j'ai pris la fuite m'engageant dans le sentier qui mène au collège.

« Ayant parcouru 80 mètres environ, alors que, pendant ce temps, le Boche, vraisemblablement, avait tué mes deux camarades, j'entendis siffler des balles autour de ma tête, l'allemand me tirait au fusil et je fus touché à la quatrième balle ; blessé à l'œil droit, je suis tombé volontairement à terre afin de faire croire que j'étais mortellement touché ; en effet, l'allemand me laissa tranquille.

« Au bout de trois quart d'heure, m'étant rendu compte que les allemands avaient évacué les lieux, je me suis sauvé à travers champs et réfugié dans la ferme où on me prodigua les premiers soins.

« Le lendemain matin, je fus conduit à l'Hôpital où les Docteurs BONHOMME et ROY m'opèrent ; l'ablation de l'œil fut pratiquée.

« J'ai suffisamment remarqué l'Allemand qui est venu me chercher à la maison et celui qui, sur la passerelle, semblait remplir les offices de tueur. Voici leur signalement :

« Le premier plutôt petit, trapu, de forte corpulence, grande bouche, joues affaissées, jeune âgé d'environ 20 à 25 ans,

« Le second très grand, mince, rouge de figure, l'écume aux lèvres donnant l'impression d'une véritable brute, âgé de 25 à 30 ans.

« C'est tout ce que je peux dire au sujet de cette affaire.

Lecture faite persiste et signe  
Signé : LOUBRY

le Commissaire de Police  
signé : MAUREL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétariat général de la Police

Argenton 9 octobre 1944

N°8

Evènements à Argenton

Le 9 juin 1944

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription  
d'Argenton<sup>s</sup>/creuse, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le  
Procureur de la République,

se présente

La dame NONY, née

Agée de 63 ans

Sans profession

Demeurant route de Fontfurat à Argenton sur Creuse

qui nous déclare :

« Le 9 juin 1944, vers 20h, une dizaine de soldats allemands sont arrivés dans mon jardin et ont exigé que la porte de mon habitation leur soit immédiatement ouverte.

« Mon mari âgé de 67 ans la leur ayant ouverte, les allemands ont ordonné que nous sortions immédiatement, y compris ma mère âgée de 94 ans et impotente. Je n'ai pas pu suivre mon mari de très près et ce n'est qu'après un très gros effort, qu'étant parvenue à soulever ma mère, j'ai pu la conduire à la cave, alors que les balles nous sifflaient aux oreilles.

« Je me suis alors mis alors à chercher mon mari et l'ai trouvé mort étendu sur la route. J'ai demandé à un monsieur qui passait de m'aider à rentrer le corps chez moi, ce qu'il fit.

« Un peu plus tard, alors que les Allemands descendaient du collège Moderne en emmenant les voyageurs qui y étaient hébergés (un train ayant été arrêté à Argenton) l'un des soldats, vraisemblablement celui qui a tué mon mari, s'aperçut que le corps qu'il avait laissé à ma porte n'y était plus et rentra de nouveau dans la maison.

« L'ayant vu, je m'accroupis au pied du lit, pensant que lui, ne me verrait pas, ce qui eu lieu.

« Cette brute frappa alors le cadavre de mon mari à coups de crosse, sans doute pour s'assurer que sa victime était bien morte.

« Le cadavre de mon mari, lorsque je l'ai ramassé, avait été fouillé et volé d'une paire de lunettes à monture d'or, une montre et 3500 francs en billets de banque.

Lecture faite persiste et signe

le commissaire de Police

Signé : NONY

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE

N°6  
Circonscription de police  
D'Argenton s/ Creuse

Quarante quatre et le 9 du mois d'octobre

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription  
d'Argenton,

Mandons et entendons :

Le sieur SCHEIBEL Emile, âgé de 40 ans, de profession auxiliaire des Chemins de Fer, S.N.C.F., actuellement volontaire F.F.I. au bataillon 2.207, domicilié à Argenton, rue Saint-Antoine,  
qui sur interpellations successives, nous déclare :

« Le 9 juin 1944, étant enrôlé dans les Forces Françaises de l'Intérieur, je remarquai les faits suivants

« Vers 17 heures, un détachement de la formation Waffen S.S. venant par la route de Limoges est arrivé à Argenton.

« J'entendis plusieurs coups de feu, et, me trouvant en position de tir au château d'eau de la route de Limoges, je me retirai n'ayant plus de cartouches, m'estimant dans une situation dangereuse.

« Je traversai les champs et empruntai la rue Saint-Antoine pour me rendre à mon domicile.

« Je me suis mis derrière les volets pour me rendre compte de l'action des Boches. C'est là que j'ai vu 7 soldats et un sous-officier Boches sortant des jardins des maisons à proximité ; ces allemands portaient attachés au collier une chaîne avec une plaque métallique avec l'inscription : « *Bahnpolizei* », sur leur manche gauche figurait l'inscription « *Waffen S.S.* »

« J'ai vu sortir d'une petite ruelle attenant à la rue Saint-Antoine, le jeune AUCLAIR Fernand, âgé de 17 ans qui, certainement, avait emprunté ce chemin pour se cacher à l'approche des Boches. Sans donner aucun avertissement, ils ont, à plusieurs, tiré une rafale de mitraillette sur ce jeune homme que j'ai vu tomber mortellement blessé.

« Les sept hommes et le sous-officier boches se sont alors approchés du corps très vraisemblablement pour s'assurer qu'il était bien mort. Ils ont continué leur chemin en descendant la rue Saint-Antoine pour rejoindre leur officier.

« En voyant les Boches s'éloigner de mon quartier, je me suis empressé de porter secours au jeune homme qui venait d'être si lâchement assassiné.

« Avant d'arriver sur le lieu de ce crime, j'ai trouvé mort à environ une dizaine de mètres du corps d'AUCLAIR celui du jeune neveu de M. MARGOUX dont j'ignore le nom. Ce dernier portait des blessures à la tête qui semblent avoir été provoquées par des balles explosives. Quant au jeune AUCLAIR, il portait des blessures derrière la tête, et était couché sur le ventre.

« C'est tout ce que je puis dire au sujet de cette affaire. »

Lecture faite et persiste et signe  
Signé : SCHEIBEL

le commissaire de Police  
signé : MAUREL



N°2

Quatre et le neuf du mois d'octobre

Au sujet des  
Evènements du 9 juin 1944

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription, Officier  
de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,

se présente :

le sieur VAUTRIN Joseph  
âgé de 43 ans  
chef de gare  
domicilié d'Argenton sur Creuse, à la gare

qui, nous déclare sur interpellation :

« Le 9 juin 1944, vers 20h45, comme je me trouvais de service à la gare, avec une quinzaine d'agents de la compagnie, un camion allemand fit irruption dans la cour de la gare. Ce camion contenait une cinquantaine de soldats S.S. qui m'ont semblé appartenir à l'unité « Das Reich ». Ils étaient commandés par un jeune lieutenant, assisté d'une Feldwebel. Ils descendirent immédiatement de leur voiture et se précipitèrent dans les locaux de la gare.

« J'avais en prévision d'un tel état de chose, réuni mon personnel et ma famille sur le quai afin d'empêcher plus ou moins les exécutions individuelles. Je pensais en effet que si les allemands nous trouvaient groupés, ils nous feraient prisonniers plutôt que de nous tuer.

« Les allemands nous firent sortir en effet, pour nous emmener en ville. Mes enfants qui criaient et pleuraient, intriguèrent l'officier, qui demanda à ma femme le motif de leurs pleurs. Elle lui expliqua que s'était parce qu'ils m'emmenait. S'étant enquis de ma profession il me fit immédiatement rappeler.

« Il commença alors de me menacer et me demanda pourquoi le train allemand qui était arrivé la veille ne se trouvait pas en gare, mais au lieu dit « Petit Nice »

« Je lui expliquai que j'avais reçu des ordres à ce sujet et qu'il m'était interdit de laisser séjourner en gare les trains de carburant ou de munitions.

« A plusieurs reprises, cet officier m'a affirmé que j'étais responsable de l'attaque du train par le maquis, et que je serais puni comme complice.

« Après cet interrogatoire, il m'a emmené dans sa voiture et m'a obligé de lui indiquer l'endroit où était stationné le train en question.

« Arrivé à cet endroit, il m'a encore posé des questions au sujet du train et deux blessés allemands ainsi qu'un soldat qui avait pu s'échapper le matin vinrent bientôt à lui. Après ce nouvel interrogatoire, l'officier leur déclara qu'ils désigneraient eux-mêmes, le lendemain matin, les otages à fusiller et qu'une visite dans toutes les maisons d'Argenton serait effectuée.

« Des renseignements sur le maquis m'ont été demandés, renseignements que je n'ai bien entendu pas donnés. J'ai au contraire, affirmé qu'il n'y avait pas de maquis à Argenton et que le train avait vraisemblablement été attaqué par des maquis des campagnes environnantes.

« J'ai été enfermé dans une maison qui appartient au charcutier de la rue Grande. Nous étions 107 à cet endroit. Comme je pénétrais dans cette maison, j'entendis des coups de feu. L'un des Allemands dit : « Er ist Kapout »... ; je sus par la suite que Monsieur ROBINET venait d'être tué...

« Deux sentinelles placées à la porte d'entrée, nous donnèrent l'ordre de nous asseoir ou de nous coucher, avec l'interdiction absolue de remuer, ou de parler. Au cours de la nuit, ces sentinelles nous ont insulté, nargué, se délectant de notre prochaine exécution. Ils poussèrent même la cruauté jusqu'à nous expliquer par le menu la manière dont ils comptaient procéder, ajoutant ainsi, à la torture morale, pour ceux qui pouvaient les comprendre, aux souffrances physiques, que nous occasionnait l'immobilité dans le froid. J'ai à ce sujet, personnellement entendu l'un de ces Allemands qui

énumérait à son camarade, le nombre de personnel qu'il avait tué à Argenton. Il y en avait 26 suivant ses dires, et il présentait la chose comme une action d'éclat et de haut mérite.

« Le lendemain, vers 5h30, le capitaine m'ordonna de faire sortir des rangs tous les cheminots. Il donna le même ordre à tous les postiers, et nous fûmes tous gardés à part. il procéda par la suite au contrôle des papiers d'identité de toutes les personnes qui restaient.

« Plusieurs otages furent désignés par les rescapés du train allemand et mis à part. ils furent par la suite chargés dans des camions, et l'on nous signifia que nous étions libres. Avant son départ, un allemand qui s'était évadé lors de la prise du train par le maquis et qui avait personnellement désigné plusieurs otages me déclara que nous, nous pouvions rentrer chez nous, mais qu'il lui restait à lui, du travail à faire. Ce faisant, il regardait d'un air sinistre les otages du camion et je compris qu'il s'agissait de les exécuter.

« C'est tout ce que je puis vous déclarer à ce sujet.

Lecture faite persiste et signe  
Signé : VAUTRIN

Le commissaire de Police

REPUBLIQUE FRANCAISE

Quarante quatre et le dix du mois d'octobre

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton,

Mandons et entendons

la dame VILATTE, née le 10/10/1901, de profession confectionneuse, domiciliée ure Victor Hugo à Argenton sur Creuse,  
qui, sur interpellations successives, nous déclare :

« J'ai assisté M<sup>elle</sup> Nicole AUBRY, âgée de 17 ans et morte des suites de ses blessures ; avant sa mort, elle m'a déclaré les faits ci-dessous :

« Le 9 juin 1944 vers 19h30, les allemands sont entrés dans notre maison par la porte de derrière donnant dans la cuisine.

« Dès leur entrée, ils ont tiré sur ma petite sœur âgée de 13 ans, laquelle a du être tuée sur le coup. Maman a voulu aussitôt l'étendre sur le divan mais les allemands l'en empêchèrent et tirèrent sur ma mère qui est tombée en travers du divan lit.

« Immédiatement, les Allemands se ruèrent sur moi et tirèrent à bout portant. Blessée grièvement, je tombais sans toutefois perdre connaissance. Je me rendis compte qu'ils se penchaient sur les corps de ma mère et de ma sœur, vraisemblablement pour s'assurer qu'elles étaient mortes, ils se penchèrent sur moi, ensuite, mais j'eus la force de retenir ma respiration pour leur faire croire que j'étais également morte.

« Ayant gardé toute ma connaissance, je les vis ensuite ouvrir l'armoire et prendre des mouchoirs pour faire leur toilette, sans doute pour essuyer le sang dont ils devaient être couverts.

« Puis les allemands se mirent à dîner avec les aliments trouvés dans la maison et dont certains étaient sur la table, étant l'heure du dîner.

« Ensuite ils partirent et je restai seule jusqu'au lendemain matin samedi, attendant les secours. »

« Cette jeune fille blessée le 9/6/1944 est morte le 11 vers 6 heures. La balle qui l'avait atteinte, à l'abdomen avait dans le dos un orifice de sortie énorme, les chairs étaient déchiquetées.

« J'affirme que la blessée avait toute sa connaissance lorsqu'elle me fit ce récit.

« Elle avait auparavant demandé un crayon et du papier pour écrire à son père ; lui ayant répondu qu'elle n'avait pas la force d'écrire et que j'allais moi-même faire cette lettre, elle me dit : « Ce n'est pas vous, Madame VILATTE, qui pouvez raconter le drame que j'ai vécu. »

Lecture faite persiste et signe

Signé : VILATTE

le Commissaire de Police

MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription  
d'Argenton sur Creuse,

Mandons et entendons

le sieur VILLAIN René, âgé de 45 ans, de profession ecclésiastique,  
domicilié à Argenton sur Creuse, 8 rue Auclert Descottes ;  
qui, sur interpellations successives, nous déclare :

« Le 9 juin 1944, ayant appris que M<sup>elle</sup> Nicole AUBRY avait été blessée et hospitalisée à la clinique COTILLON, je me suis rendu à son chevet et voici les quelques paroles que je puis rapporter à ce sujet :

« Quand ils sont entrés ils avaient des figures de sauvages, ils ont tiré sur Gisèle qui se trouvait dans le couloir et sur maman, qui était dans sa chambre. Maman a crié très fort. Ils ont tiré sur moi, j'ai fait la morte et j'ai retenu mon souffle. Ils ont ouvert l'armoire et ont pris des mouchoirs et sont allés dans la cuisine. Plus tard ils sont revenus mais ce n'était peut-être pas les mêmes et sont sortis sans rien faire. Je me suis traînée sur mon lit et j'ai attendu. Sur le matin j'ai entendu des pas, j'ai appelé, mais la personne n'est pas entrée. »

« J'ai alors prié Nicole AUBRY, qui, avec sa sœur, avait été une de mes élèves, de bien vouloir, afin de ne pas se fatiguer, s'en remettre là et de reprendre le lendemain la conversation, mais, le lendemain elle avait cessé de vivre.

« J'ai alors écrit à M. AUBRY qui se trouvait à Laon pour le préparer à se douloureuse épreuve. »

Lecture faite persiste et signe  
signé : VILLAIN

le commissaire de Police

Ministère de l'Intérieur  
Circonscription de Police  
D'Argenton s/ Creuse (Indre)

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante quatre et le onze du mois d'octobre

Nous, MAUREL Pierre, Commissaire de Police, Chef de la Circonscription d'Argenton, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,

Mandons et entendons,

le sieur VIOLLETTE Camille, âgé de 54 ans, de profession Directeur du «Collège Moderne» d'Argenton, domicilié à Argenton<sup>s</sup>/Creuse (Indre) dans ce même établissement, qui, sur interpellations successives, nous déclare :

« Au cours de la journée du 9 juin 1944, j'ai vu fusiller dix personnes. D'abord M. BRISSER. Il fut appréhendé dans la rue par les S.S. qui le dirigèrent vers la cour située près de la maison PATHE. Ayant reçu une balle dans le dos, il hurlait de douleur. Au moment où il allait rentrer dans la cour de la maison PATHE il reçut un second coup de feu et il tomba près de la porte d'entrée.

« M. VILLENEUVE fut abattu devant sa maison ; traîné sur le sol et conduit dans la cour où gisait déjà M. BRISSET. Afin de pouvoir refermer la porte de la cour, un allemands repoussa les corps à coups de botte. M. et Mme CHATAIN, sortis de leur maison, après l'explosion de l'immeuble voisin, furent bousculés par les allemands, brutalisés et conduits dans la petite impasse voisine du café Loubry où M. CHATAIN fut abattu d'un coup de feu tiré de l'Avenue Rollinat.

« Enfin, six hommes : trois gendarmes, deux agents de la S.N.C.F. et un Brigadier de Police, marchant en file, furent amenés, les mains au dos, dans la rue de Maroux. Le Brigadier de Police FISCHER marchait en tête ; cherchant à fuir, il fut poursuivi, rejoint, puis fusillé. Deux agents des Chemins de Fer, puis les deux gendarmes THIMONNIER et BODINEAU furent successivement abattus les mains levées. Fusillé le dernier l'Adjudant de Gendarmerie eût le visage broyé à coup de botte.

« Ces six victimes ont été abattues par les coups de feu tirés dans la poitrine et achevés par une balle dans la tête.

« Il est curieux d'observer qu'aucun cadavre n'a été laissé dans l'avenue Rollinat au cours de la tragédie. Tous ont été plus ou moins dissimulés dans de petites rues adjacentes, dans des fossés, dans des cours.

« On peut se demander à quel mobile obéissaient les allemands en cherchant à dissimuler les corps de leurs victimes.

Lecture faite persiste et signe  
Signé : VIOLLETTE

Le commissaire de Police

Après lecture M. VIOLLETTE ajoute à sa déposition :

« Il m'a été impossible d'identifier l'unité à laquelle appartenait le détachement des S.S., ces derniers se trouvant tous sans veste et en bras de chemises. »

Lecture faite persiste et signe  
Signé : VIOLLETTE

le Commissaire de Police

Ministère de l'Intérieur  
Canton de Limoges  
Secrétariat Général de la Police  
Circonscription de la Police  
Argenton s/Creuse (Indre)

Le Commissaire, chef de la circonscription  
D'Argenton s/Creuse (Indre)

A Monsieur le Président de la Commission Interalliée  
d'Enquêtes sur les Atrocités de Guerre.  
Sécurité Militaire  
100, rue Richelieu  
Paris

Objet : Rapport sur les agissements d'un détachement allemand ayant opéré à Argenton s/Creuse (Indre) le 9 juin 1944.

Le 9 juin 1944 vers 18 heures, un détachement allemand venant de la direction de Limoges s'est présenté aux abords de la ville et a immédiatement engagé le combat avec de petites forces de la Résistance qui s'étaient établies à la sortie sud d'Argenton sur la route de Limoges.

L'engagement fut assez bref et les forces de la Résistance se replièrent dans la campagne. C'est alors que les Allemands commencèrent leur répression qui ne devait s'exercer que sur des civils innocents.

Un de leurs groupes, celui qui se fera remarquer en différents points de la ville par sa sauvagerie, opère dès 19 heures rue Saint Antoine, où plusieurs hommes sont brutalement arrachés de leur demeure et exécutés à quelques mètres, soit sur la route, soit dans les jardins avoisinants.

Dans ce groupe l'on remarque un très grand Allemand, mince, qui semble le commander, et agit avec la dernière brutalité. Le groupe se déploie en tirailleurs et, descendant par les jardins et les prairies, arrive, vers 20 heures, route de Fontfurat, où ivres de fureur, ces soldats vont se livrer à un véritable carnage.

Leur bestialité va d'abord s'exercer contre la maison habitée par madame AUBRY âgée de 45 ans, et ses deux filles, Gisèle 13 ans et Nicole 18 ans. Après avoir pénétré dans la maison par la porte de derrière, les soudards tirent immédiatement et presque à bout portant sur la petite Gisèle, la plus jeune des filles de Mme AUBRY. Cette dernière qui veut relever sa fille pour l'étendre sur son lit, est également tirée à bout portant et abattue au travers du lit. La fille aînée Nicole reçoit également un coup de feu à bout portant mais n'est cependant que blessée grièvement. Les Allemands la croient tuée sur le coup et cette méprise de leur part permet à cette jeune fille d'assister à la scène suivante : alors que la pièce, avec ces trois corps de femme étendus à terre devait présenter un aspect effrayant vu le sang qui avait giclé sur les murs, étant donné l'exiguïté de la maison, les brutes s'attablèrent et se mirent à dîner. Ils consommèrent, en effet, les mets qui étaient préparés pour le repas du soir. Auparavant, ils avaient pris dans l'armoire plusieurs mouchoirs pour essuyer le sang dont ils étaient couverts.

Le récit de la scène a été rapporté par Nicole AUBRY qui survécut jusqu'au dimanche onze juin, à six heures du matin ; la blessée avait pleine connaissance ainsi que l'affirment les personnes qui l'ont assistée pendant son agonie.

Avant leur départ, ils s'assurèrent que leurs victimes étaient bien mortes et lancèrent des grenades dans la cuisine et aux abords de la maison.

A quelques mètres de ce lieu, l'on retrouve trois corps sur la route ; derrière cette maison un homme de soixante cinq ans est tué dans son champ, la femme de ce dernier est tuée à coups de grenades dans sa maison toute proche.

Les trois autres maisons de cette rue sont aussitôt également visitées, après avoir été auparavant criblées de balles ; les trois hommes les habitants sont poussés dehors et exécutés sur la route au seuil de leur demeure.

Abordant l'Avenue Rollinat, de même groupe (toujours le plus sanguinaire) où, en tous lieux, le grand adjudant qui le commande se fait remarquer par sa sauvagerie, continue à aller chercher les hommes qu'ils trouvent dans les maisons. L'un est exécuté et basculé dans un ruisseau profond de six mètres.

Dès cet instant, le même Adjudant qui semble remplir l'office de tueur, reste sur la passerelle qui conduit au chemin menant au Collège Moderne, tandis que ses hommes lui amènent ses futures victimes qu'ils trouvent au fur et à mesure de la visite des maisons avoisinantes. A cet endroit, l'on retrouve cinq corps, un boulanger qui a réussi à fuir est abattu au fusil à une distance de cent mètres mais, simplement blessé, l'Allemand ne s'occupe pas de lui et il pourra, de ce fait, s'échapper plus tard lorsque la horde aura disparue.

Un peu plus loin, les Allemands font sauter une maison et y mettent le feu, y faisant deux morts.

Continuant leur sinistre besogne, les Allemands s'engagent rue de l'Abattoir où deux autres corps sont retrouvés.

Entre temps, d'autres groupes visitaient les autres quartiers de la ville, où d'autres corps sont retrouvés ça et là ; ces groupes n'agissent cependant pas avec la même sauvagerie que celui commandé par l'adjudant dont il est parlé plus avant.

Plus de cent otages sont rassemblés devant le mur du dispensaire y compris l'Adjudant de gendarmerie, deux Gendarmes, le Brigadier de Police du Commissariat, ces quatre fonctionnaires ont été pris à leur poste.

C'est alors que l'Adjudant qui vocifère toujours donne l'ordre à la police de sortir des rangs. Les quatre hommes précipités s'exécutent et sont suivis de deux contrôleurs de la Police des Chemins de Fer qui pensent se sauver en agissant ainsi.

Ces six hommes sont emmenés à une centaine de mètres et fusillés.

L'Adjudant, par le truchement d'un interprète, M. CUBEL, professeur au Collège Moderne demande un tambour pour rassembler tous les hommes de la ville. L'interprète lui ayant dit qu'il n'existe pas de tambour, ajoute que les annonces de la ville sont faites à l'aide d'une cloche, que l'Adjudant demande de lui procurer.

Quatre soldats escortent M. CUBEL qui est chargé de trouver cette cloche. Celui-ci fait mine de la chercher à la Mairie, qu'il trouve fermée, puis, dit à ses gardes que c'est le sonneur qui l'a chez lui mais qu'il ne connaît pas l'adresse de cet homme. La diversion d'un sous-officier allemand demandant l'interprète pour une autre traduction sauve la situation et fait que ce projet de rassemblement est abandonné alors que sa réalisation faisait présager des exécutions en masse.

La nuit est tombée, les otages sont conduits au lieu-dit « le Petit Nice » et parqués dans un garage et la cour d'une maison. Un homme de 61 ans est exécuté simplement parce qu'il ne suivit pas immédiatement l'ordre de se taire.

Puis la nuit se passe au cours de laquelle les Allemands pillent plusieurs maisons, s'installent dans quelques-unes d'entr'elles où ils obligent les occupants à leur préparer à dîner ; à noter que dans l'une de ces maisons, était veillé un mort, décédé le jour même de mort naturelle, ce qui n'empêche pas les Allemands de boire toute la nuit et d'y mener grand bruit.

Au matin du 10, vers 7 heures, les Allemands désignent onze otages pris parmi ces

hommes dont les deux fils du gendarme THIMONNIER fusillé la veille, et âgés respectivement de 16 et 18 ans.

Ces otages furent emmenés à Limoges et le fait que leurs cadavres furent retrouvés parmi les quatorze qui gisaient dans une carrière, permet de croire que trois autres otages furent pris plus loin dans notre ville qui abritait, depuis quelques jours, un grand nombre de voyageurs bloqués à Argenton par suite de l'arrêt du trafic ferroviaire, donc inconnus, ce qui explique que cinq d'entr'eux restent encore non identifiés.

D'après les dépositions jointes au présent rapport, il semble que l'unité qui s'est rendue coupable de ce massacre était un détachement de la division « Das Reich S.S. », cantonné à l'époque à Limoges ou à Saint Julien.

Ce détachement à l'effectif de 150 à 200 hommes, était commandé par un capitaine âgé de 25 à 30 ans ; cette répression fit au total 67 morts dont six restent non identifiées (cinq retrouvés près de Limoges, plus un tué à Argenton).

Les cadavres furent presque tous fusillés et plusieurs commerçants furent pillés.

Ci-dessous liste des victimes :

### I° MORTS

1. MARTIN André, né le 6 février 1903 à Saint-Germain-en-Laye demeurant à la Charité
2. INCONNU (BUTTEL Auguste)
3. DAVID Fabien, né le 5-1-1922 à Saumur (Maine et Loire) mécanicien dentiste demeurant à la Croix de Laumay - Le Pêchereau (Indre)
4. DAVID Louis, né le 4 février 1900 à Argenton. Employé S.N.C.F. demeurant à la Croix de Laumay – Le Pêchereau
5. DEFAIX Léon, Victor, né le 15-10-1906 à Celon, maçon, demeurant à Celon (Indre)
6. MITEUX Paul, né le 17-1-1894 à Beaufort (Maine et Loire), journalier, demeurant à Argenton
7. DELOR François, né le 16-6-1892 à Paris (14<sup>e</sup>) employé S.N.C.F. demeurant à Paris, 2 rue d'Ulm
8. Adjudant de Gendarmerie CARMIER Paul, né le 22 mars 1903 à Saint-Privas (Corrèze) demeurant avenue Rollinat à Argenton
9. Brigadier FISCHER Joseph, né le 31 mai 1912 à Obersteinbach (Bas Rhin) demeurant rue J.J. Rousseau à Argenton
10. Gendarme THIMONNIER Joseph, né le 3 mars 1901 à Saint-Martin l'Ars (Vienne) demeurant avenue Rollinat à Argenton
11. Gendarme BODINEAU Germain, né le 9-7-1911 à Ulmes (Maine et Loire) demeurant avenue Rollinat à Argenton
12. DEMAUNE Etienne, né le 1-8-1924 à Saint-Benoît-du-Sault demeurant à Saint-Gaultier (Indre)
13. Madame AUBRY, née GABARET Hélène, née le 24-7-1899 à Nogent-sur-Oise (Oise) photographe, demeurant route de Fontfurat à Argenton
14. AUBRY Gisèle, née le 8-2-1931 à Laon (Aisne) écolière, demeurant route de Fontfurat à Argenton
15. AUBRY Nicole, née le 8-11-1926 à Laon (Aisne), giletère, demeurant route de Fontfurat à Argenton
16. PASQUET Roger, né le 19-2-1906 à Levroux (Indre), coiffeur, demeurant à Argenton, rue Auclert Descottes
17. Lieutenant GRUNWALD Frédéric, né le 4-10-1913 à Héming (Moselle) Commandant en second du G.M.R. demeurant rue J.J. Rousseau
18. FERRAGU Marcel, né le 5-5-1891 à Chabris (Indre), facteur des P.T.T. demeurant route de Fontfurat à Argenton
19. LAMBERT Jacques, né le 13-5-1912 à Neuilly-sur-Seine (Seine) industriel, demeurant à Paris, 15 rue de Franqueville
20. BRANDY Jean, né le 9-5-1925 à Saint-Mathieu (Haute-Vienne) demeurant à Saint-Mathieu (Haute-Vienne)



21. ROBINET Léonce, né le 18-4-1883 à Argenton, cultivateur, demeurant avenue Rollinat à Argenton
22. DEFAIX André, Raoul, né le 14-7-1904 à Celon (Indre), maçon, demeurant à Celon (Indre)
23. MILITON Pierre, né le 19-2-1879 à Argenton, cultivateur, demeurant route de Fontfurat à Argenton
24. POUYAT Etienne, Emile, né le 8-8-1911 à Saint-Astier (Dordogne), contrôleur ambulancier S.N.C.F. demeurant à Choisy-le-Roy, 50 avenue Julien Carvol
25. LAMY André, né le 15-12-1883 à Argenton, tonnelier, demeurant avenue Rollinat à Argenton
26. ROUER André, né le 30-7-1909 à Le Pêchereau (Indre), cultivateur, demeurant à Saint-Marcel (Indre)
27. JOLY Marcel, né le 24-6-1904 à Levroux (Indre), épicier, demeurant avenue Rollinat à Argenton
28. ROGNON Henri, né le 8-7-1923 à Morteau (Doubs) soldat au 1<sup>er</sup> Régiment de France
29. PERRINET Raymond, né le 30-8-1911 à Celon (Indre), boulanger pâtissier, avenue Rollinat à Argenton
30. CHATIN Jean, né à Ceaulmont (Indre), journalier, demeurant rue Gambetta à Argenton
31. BAUDRAS Roger, né le 24-12-1921 à Saint-Amboise (Cher) demeurant 7 rue Parerie à Bourges
32. BRISSET Maxime, né le 21-3-1888 à Valencay (Indre), tapissier, demeurant avenue Rollinat à Argenton
33. DESCHAUMES Etienne, né le 9-10-1873 à Celle-Condé (Cher), débitant, demeurant rue de l'Abattoir à Argenton
34. AUCLAIR Fernand, né le 14-5-1928 à Eguzon (Indre), cultivateur, demeurant rue Saint-Antoine à Argenton
35. DESFARGES Paul, né le 12-3-1921 à Bois-de-Monmoreau, chef d'équipe demeurant à Le Pêchereau (Indre)
36. GASC René, né le 28-7-1921 à Montpellier (Hérault), requis permanent, demeurant rue J.J. Rousseau à Argenton
37. PATHE Roger, employé de Mairie à Argenton
38. DELAVALD Mathurin, né le 7-10-1871 à Chavin (Indre), journalier demeurant rue de l'Abattoir à Argenton
39. MASSON René, né le 16-1-1922 à Saint-Laurent-en-Cérès (Charente), électricien, demeurant rue Saint-Antoine à Argenton
40. DUCHEMIN née FONTENETTE Berthe, le 8-4-1895 à Gargillesse (Indre), lingère, demeurant rue des Rochers-Saint-Jean
41. DUCHEMIN Henri, né le 17-11-1881 à Argenton, garde voie, demeurant rue Saint-Antoine à Argenton
42. CHAUVIN Lucien, né le 29-12-1921 à Saint-Ouen (Seine), jardinier demeurant à Gagny, 53 avenue de Picardie
43. PORTAL Jean, né le 21-11-1877 à Sainte-Lortine (Haute-Loire), retraité, demeurant rue Saint-Antoine à Argenton
44. VILLENEUVE Jean, Joseph, né le 28-5-1884 à Arthon (Indre), sabotier, demeurant avenue Rollinat à Argenton
45. LEMERLE Ferdinand, né le 21-11-1894 à Argenton, négociant, demeurant avenue Rollinat à Argenton
46. FOIRIEN Marcel, né le 14-5-1898 à Paris II<sup>e</sup>, fourreur, demeurant avenue Rollinat à Argenton
47. PATRIGEAT André, né le 5-9-1892 à Argenton, facteur des P.T.T., demeurant route de Fontfurat à Argenton
48. CHATIN née MOREAU Marie, née le 2-4-1878 à Argenton, lingère, demeurant rue Gambetta à Argenton
49. NONY Charles Lucien, né le 13-7-1877 à Saint Martial le Mont (Creuse), retraité, demeurant route de Fontfurat
50. MILITON née CHEVALIER Jenny, demeurant à Argenton

51. BOSSOUTROT Alphonse, né le 2-8-1900 à Brive (Corrèze), mécanicien, demeurant à Argenton rue Ledru Rollin n° 70
52. MARTIN Auguste, né le 8-11-1878 à Bazaiges (Indre), cultivateur, demeurant à Maroux à Argenton
53. MAIGNAN, né le 18-10-1925 à Boulogne sur Seine, G.M.R. du Berry, demeurant à Prissac (Indre)

## II° BLESSES LEGERS

LOUBRY, boulanger

GUILLEMET

Mme GROSPIED

## III° Liste des otages fusillés le 10 juin 1944 à la carrière de Gramagnat, route de Malabre à Limoges (Haute-Vienne)

54. THIMONNIER Ernest, né le 3/3/1926 à Usson-du-Poitou (Vienne) demeurant à Argenton (gendarmerie) fusillé à Limoges
55. THIMONNIER Joseph, né le 10/5/1928 à Usson-du-Poitou (Vienne) demeurant à Argenton (gendarmerie) fusillé à Limoges
56. MONTAGU Roger, né le 16/2/1923 à Angerville (Seine et Oise) demeurant à Argenton, rue Notre Dame, fusillé à Limoges
57. VALLET André, soldat au 1<sup>er</sup> Régiment de France, Escadron cycliste détachement d'Eguzon (Indre) fusillé à Limoges, né le 4/11/1923 à Saint-Germain-de-Salles, canton de Chontelle (Allier)
58. WETZEL Auguste, né le 22/8/1923 à Bustwiller, soldat au 1<sup>er</sup> Régiment de France, fusillé à Limoges
59. GORGONE François, né le 8/2/1924 à Paris (II<sup>e</sup>), caporal au 1<sup>er</sup> Régiment de France, fusillé à Limoges
60. GORSE Guy, soldat au 1<sup>er</sup> Régiment de France, 3<sup>e</sup> Bataillon à Eguzon, fusillé à Limoges, né le 12/5/1923 à Sivrac-en-Périgord, canton de Belves
61. FRAYSSE André, Lucien, né le 23/1/1923 à Paris (XIII<sup>e</sup>), 1<sup>er</sup> Régiment de France, 3<sup>e</sup> Bon, 3<sup>e</sup> Escadron
62. ARNOUX Paul, Célestin, menuisier, né le 24 mai 1895 à Port-aux-Princes, Haïti, domicilié à Issy-les-Moulineaux, 22 boulevard Garibaldi
63. Jean NGOC TRAN, né le 14 avril 1921 à Hunghoi, province de Bacliem, Cochinchine
64. Inconnu (GARROS Raymond)
65. Inconnu (GALINAT Théodore)
66. Inconnu
67. Inconnu

L'on sait que la terrible tragédie d'Oradour-sur-Glane eut lieu le lendemain 10 juin dans l'après-midi et que la façon de commencer leur action fut la même que celle qu'ils se proposaient de faire à Argenton-sur-Creuse lorsqu'ils voulaient rassembler tous les hommes.

Il est donc évident qu'il s'en est fallu de peu que notre ville ne fut le théâtre des horribles scènes qui se déroulèrent le lendemain dans la paisible bourgade des environs de Limoges. Pour une large part, sans doute, le doit-on à la souple mais énergique intervention de M. CUBEL qui servit longuement d'interprète et s'opposa, autant qu'il pouvait le faire, aux désirs inassouvis de cette horde de brutes.

Ce détachement, si ce n'est lui qui opéra à Oradour-sur-Glane, appartenait certainement à la même division que ceux qui brûlèrent cette dernière localité et tous ses habitants, enfants, femmes et hommes, déshonorant ainsi à tout jamais aux yeux du monde entier l'armée allemande.